

# Les descendants de Sulpice



**Recueil des actes des Darnault**  
**commune de Lucay le Libre (Indre)**

**BAPTEME**  
**NAISSANCE**

L'an mil huit cent sept, le vingt six Mars,  
 a huit heures du matin, par devant nous Maire  
 de Lucay le Libre, faisant fonction d'officier —  
 public pour l'état civil en ladite commune  
 Département de l'indre, arrondissement d'Issoudun  
 et Canton de vatan le Comparsu Antoine Seramy  
 Honoraire a Sermelle, village de cette commune  
 lequel nous a présenté un enfant mâle né hier  
 a neuf heures du soir de lui d'abord et de  
 Anne penichot son épouse et auquel il a déclaré  
 vouloir donner le prénom de Charles; les dits  
 présentations et déclarations faites en présence de  
 Etienne penichot son beau frere, agé de trente cinq  
 ans, de Jean standereau laboureur, agé de  
 vingt sept ans, tous domiciliés en cette commune  
 et ont les dits d'abord et les dits Anne penichot  
 savoir signer le présent acte de la lequel après  
 lecture a eux faite Soussigné Maire

3

Vaiffance

Charles

Seramy

# MARRIAGE

N: 5.

Seremi  
Charles  
et  
perrigault  
marie  
garçon  
et  
fille

L'an mil huit cent trente, le trente six  
mois de décembre, à deux heures après midi par devant  
nous Simon Escrivain, maire et officier de l'état civil  
de la commune de Lucay le Captif, Escrivain, notaire  
sont comparus au lieu ordinaire des séances de la commune  
Charles Seremi, âgé de vingt trois ans et son  
mari, né à la commune de Lucay le Captif, marié  
le six septembre, comme il est constaté par l'acte de  
naissance que nous avons délivré, journalier, domicilié  
en la commune de Lucay le Captif, fils de feu Antoine  
Seremi, décédé en la commune de Lucay le Captif le  
six décembre mil huit cent vingt, comme il est  
constaté par l'acte de décès que nous avons délivré  
et de Anne Perrigault, ci présente et consentant  
bonnement en la commune de Lucay le Captif,  
et Marie Perrigault, âgée de dix huit ans  
née en la commune de Meaux et présente en la  
six novembre mil huit cent vingt, comme il



est constaté par l'acte de naissance <sup>Hyacinthe</sup> octroyé  
 par l'adjoint, domestique, domicilié en  
 la commune de Juvigny, Canton de Vatan, 1  
 fille mineure, assistée de François Josselin aubé,  
 journalier, et de Catherine Patignon, son  
 père et mère, demandant en la commune de  
 Juvigny par Vatan. Lesquels sont en requête de  
 procéder à la célébration d'un mariage projeté entre  
 eux et sont les publications ont été faites les  
 dimanches de Noël, le vingt de la commune de Juvigny,  
 heure de Dix heures, ainsi que dans les dites  
 communes de Juvigny et même de Vatan, ainsi  
 qu'il résulte des certificats émis par les adjoints  
 de ces communes. Aucune opposition au dit  
 mariage ne nous en a été signifiée. Sans en  
 avoir à leur requête, après avoir donné lecture  
 de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, sont  
 la requête sans avoir été faite, et du Chapitre de la  
 tête du Code civil intitulé d'un mariage, avec  
 demande au futur époux et à l'ajointe épouse  
 s'ils veulent se marier pour mari et pour  
 femme: Chacun d'eux ayant répondu séparé-  
 ment et affirmativement, et nous sans  
 en être que Charles Josselin et mariage projeté,  
 son père par le mariage. Juvigny avec de ce  
 acte en présence de Claude Guillot, âgé de  
 trente huit ans, journalier, Jean Lixier, âgé de  
 vingt huit ans, laboureur, Sébastien Picaud, âgé de  
 vingt trois ans, domestique, et Jean Chevalier,  
 âgé de vingt quatre ans, domestique, tous  
 domiciliés en cette commune. Lesquels, ainsi  
 qu'il leur en a été aussi donné lecture, ont déclaré  
 ne savoir signer ainsi que les parties contractantes,  
 sauf les dits Guillot et Lixier qui ont signé avec  
 nous.

Juvigny le 30 décembre 1830  
 Hyacinthe

Clos  
 J